



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 1595-18

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant que lors d'une séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2018 à 20h, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement suivant :

- 1595-18 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2019.

Ce règlement est déposé au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 19 décembre 2018.

Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques